

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUILLET 2018

Présents : MM. GUILLAUME, PILLIER, DAVASE, CHAMPION, CUREAUDEAU, HUBERT, IMHOFF et Mmes CLÉMOT, BERNET-CARAMAM

Absentes excusées : Mmes AUDEBRAND, BOURSIN, NIVELLE.

Absents : Mmes ROBINEAU et M. QUINCHARD.

Travaux école

Monsieur le Maire a présenté les devis concernant les travaux de carrelage à l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- a approuvé le devis de la SARL LENY de Verrie, d'un montant de 4 893,64 euros HT soit 5 872,37 euros TTC,

Travaux cimetière

Monsieur le Maire a présenté les devis concernant les travaux de restauration des piliers d'entrée du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- a approuvé le devis de l'entreprise GUITTON Alexandre, de Les Ulmes, d'un montant de 8 028,10 euros.

Avenant au contrat d'assurance Groupama Forêts

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a accepté l'avenant du Contrat d'assurance Groupama forêts.

Adhésion à la Médiation Préalable Obligatoire (M.P.O.)

Le Maire expose aux membres du conseil que la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit, dans son article 5, point IV., qu'à titre expérimental et pour une durée de quatre ans à compter de la promulgation de la cette loi, certains recours contentieux formés par des agents soumis aux dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO).

Considérant que l'adhésion à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire permettrait de, potentiellement, faire, certes des économies aux regard de procédures parfois longues et onéreuses, mais aussi d'apporter une réponse fondée sur l'accord mutuel des parties, gage d'une poursuite sommes toutes plus aisée des rapports employeur employé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer la convention d'adhésion au dispositif expérimental de médiation préalable obligatoire, avec le Centre de Gestion de Maine et Loire.

Projet éolien « Les Perruches »

Présentation du projet éolien « les Perruches » établi par la Société Quénéa

Questions diverses

Monsieur le Maire a fait part au conseil du procès verbal de mise à disposition de biens et d'équipements concernant l'eau potable et l'assainissement entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune de Les Ulmes, à compter du 1er janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer ce procès verbal.